

Décharge 2016: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

2017/2153(DEC) - 03/10/2018 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT) pour l'exercice 2016.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2018/1346 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2016.

CONTENU : le Parlement européen a décidé de **donner décharge** à la directrice du Centre de traduction des organes de l'Union européenne sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2016.

La décision est accompagnée d'une résolution du Parlement européen contenant les observations qui font partie intégrante de la décision concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 (*se reporter au résumé daté du 18.4.2018*).

Dans sa résolution liée à la décharge, le Parlement a salué le fait que le Centre ait élaboré une nouvelle structure tarifaire pour la traduction des documents, qui a permis à ses clients de réaliser des économies fondées sur la réutilisation du contenu stocké dans les mémoires de traduction.

Le Parlement a noté que le numéraire et les dépôts à court terme détenus par le Centre ont été réduits. Ces réductions résultent de la mise en œuvre d'une approche budgétaire destinée à réduire l'excédent cumulé des exercices précédents. Le Centre envisage d'accélérer encore la diminution des excédents budgétaires en 2017 grâce à la mise en œuvre de la nouvelle structure tarifaire qui réduira le prix moyen payé par les clients du Centre pour les traductions.